



Programme de développement du paysage

Jeta-Pecixe-Cacheu 2026-2045

Une vision commune pour un paysage résilient



Élaboré avec le soutien technique et financier de :



Wetlands
INTERNATIONAL



Suède
Sverige

Programme de développement du paysage Jeta-Pecixe-Cacheu 2026–2045

Une vision commune pour un paysage résilient

Publié : septembre 2026

Élaboré par : la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC, sous la direction de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) et du Gouvernement régional de Cacheu, avec l'appui technique de Wetlands International.

Citation suggérée : IBAP, Gouvernement régional de Cacheu et Wetlands International (2026). *Programme de développement du paysage Jeta-Pecixe-Cacheu 2026–2045 : une vision commune pour un paysage résilient*. Bissau, Guinée-Bissau.

Crédits photo : Toutes les photos : © Wetlands International/Beyond Borders Media, sauf mention contraire.

Remerciements : Nous tenons à remercier l'ensemble des membres de la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC, notamment les institutions publiques, les communautés locales, les organisations de la société civile, les institutions académiques et les partenaires au développement, pour leur engagement, leurs connaissances et leur participation active à l'élaboration de ce Programme. Cette publication a été réalisée dans le cadre du programme Wetlands 4 Resilience (W4R) de Wetlands International, soutenu par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi). Elle s'appuie sur le projet To Plant or Not to Plant (TPNTP) (2021–2025), mis en œuvre par Wetlands International et financé par Greenchoice, COMON Foundation, Turing Foundation, Stichting Otterfonds, The Waterloo Foundation et Salesforce, dont les résultats en matière de restauration et de conservation des mangroves, de moyens de subsistance et de conditions habilitantes au niveau national ont posé les bases de ce travail. Greenchoice et COMON Foundation ont également soutenu la contribution de Wetlands International à cette publication. Le contenu relève de la seule responsabilité des auteurs. Les bailleurs de fonds ne partagent pas nécessairement les opinions et interprétations qui y sont exprimées.

Reproduction : La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est autorisée, à condition que la source soit dûment citée.

Avant-propos

Le paysage de Jeta-Pecixe-Cacheu (JPC) constitue une composante exceptionnelle du patrimoine naturel et culturel de la Guinée-Bissau. Ses mangroves, estuaires, forêts, zones humides et espaces productifs abritent une biodiversité remarquable tout en soutenant les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et l'identité culturelle des communautés de la région de Cacheu.

La préservation de ces valeurs exige une coopération allant au-delà des aires protégées, des secteurs et des projets pris isolément. L'avenir du JPC dépend de la capacité des communautés et des autorités traditionnelles, des institutions publiques, de la société civile, des organisations de recherche, des acteurs économiques et des partenaires au développement à œuvrer ensemble autour d'une orientation commune.

Le Programme de développement du paysage de Jeta-Pecixe-Cacheu constitue ce cadre à long terme. Il est né du dialogue au sein de la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC et s'appuie sur les connaissances, l'expérience et les initiatives déjà présentes dans le paysage. Il identifie les domaines où une coordination renforcée, des investissements et une action collective peuvent contribuer à accélérer les progrès.

Le processus en cours visant la reconnaissance du JPC en tant que Réserve de biosphère de l'UNESCO offre une occasion importante de renforcer encore cette approche paysagère, en réunissant la conservation, le développement durable et l'apprentissage au sein d'un cadre territorial commun.

Nous saluons ce Programme en tant que base commune pour l'action collective et invitons l'ensemble des partenaires à contribuer à sa mise en œuvre ainsi qu'à la vision commune pour le JPC à l'horizon 2045.

Aissa Regalla De Barros

Directrice générale de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP)
Ministère de l'Environnement et de l'Action Climatique

Honorina Vasconcelos

Gouverneure de la Région de Cacheu
Ministère de l'Administration Territoriale et du Pouvoir Local

À propos de ce Programme

Le Programme de développement du paysage Jeta-Pecixe-Cacheu 2026-2045 constitue un cadre commun à long terme pour la conservation, la gestion durable et le développement du paysage JPC. Il rassemble une vision, des résultats et des priorités communs afin d'aider à aligner les contributions des institutions gouvernementales, des communautés et autorités traditionnelles, de la société civile, des organisations de recherche et techniques, des acteurs économiques, des partenaires au développement et des institutions de financement.

Le Programme a été élaboré à travers la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC, en s'appuyant sur le dialogue entre les parties prenantes, les connaissances locales et techniques, l'expérience antérieure et une série d'études contextuelles, d'investissement et de financement. Il est conçu comme un programme commun pour le paysage, plutôt que comme le programme d'une seule organisation, et sera mis en œuvre grâce aux contributions complémentaires des différents acteurs, selon leurs mandats, capacités et ressources respectifs.

Wetlands International a appuyé l'élaboration du Programme en étroite collaboration avec l'IBAP, le Gouvernement régional de Cacheu et d'autres partenaires du paysage, notamment par la facilitation du dialogue entre parties prenantes et de la Plateforme du paysage JPC, la réalisation d'études techniques et la préparation de ce document. Ce travail a été réalisé dans le cadre du programme Wetlands 4 Resilience, soutenu par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi).



Membres de la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC

AAAC – Autoridade de Avaliação Ambiental Competente	COAJQ – Cooperativa Agropecuária de Jovens Quadros	INIPO – Instituto Nacional de Investigação das Pescas e Oceanografia
AD – Ação para o Desenvolvimento	Coletivo Baforça dos Filhos e Amigos da Ilha de Jeta	INITA – Instituto Nacional de Investigação e Tecnologia Aplicada
Administração Setorial de Bigene	Comité de Bote	IUCN- International Union for the Conservation of Nature
Administração Setorial de Caio	Comité de Cabem em Tamen	Direção Geral da Descentralização
Administração Setorial de Caliquisse	Conselho consultivo de Desenvolvimento Local de secção de Varela	Administrativa do Ministério da Administração Territorial e do Poder Local
Administração do Sector de Canchungo	Conselho consultivo de Desenvolvimento Local de Mata de Uco	No Djunta Mon
Administração Setorial de São Domingos	Conselho consultivo de Desenvolvimento Local de secção de Pecixe	ODZH – Organização para a Defesa das Zonas Húmidas
ADPP – Ajuda de Desenvolvimento de Povo para Povo	Comité de Gestão da Floresta Comunitária Mata de Ucó	ONG Amigos da Guiné
AFAIGE – Associação de Filhos e Amigos da Ilha de Jeta	Comité de Tabanca	ONG Palmeirinha
AJUB – Associação de Jovens Unidos de Bula	Cruz Vermelha – Cacheu	ONG Universel-DENDURAM
AMAE – Cacheu	CCDL - Conselho Consultivo de Desenvolvimento Local do sector de São Domingos	PLAN Internacional
AMAPESCA – Associação de Mulheres Transformadoras de Pescado	Delegacia Regional de Agricultura	PLANTA
AOFASS - Associação	Delegacia Regional de Florestas	Plataforma das Mulheres de Caliquisse
ONENORAL dos Filhos e Amigos da secção de Susana	Delegacia Regional de Pesca	PRCM – Parceria Regional para a Conservação da Zona Costeira e Marinha da África Ocidental
APAJOB	Direção Geral de Geologia e Minas	Rádio AVA Susana
APESBRICA – Federação das Associações dos Pescadores e Vendedores da Região de Cacheu	Direção Geral de Recursos Hídricos	Rádio Balafon Ingoré
APESCA	Direção Regional do Plano	Rádio Capital FM
APCP – Associação para Promoção da Cultura de Paz	Federação de Mulheres de Caio	Rádio Kassumai São Domingos
ASSOFAC – Associação de Filhos e Amigos de Canhobe	Fundação BioGuiné	Rádio Sol Mansi
AWFACE	Fundação N’wo Balolam	Rádio Titidjene Susana
BPNA – Brigada de Proteção da Natureza e Ambiente	Gabinete de Planificação Costeira (GPC)	Rádio Ulera Bani
Brigada Local – FISCAP	Governo Regional de Cacheu	RASTA TURPESSA
CCSC – Conselho Sectorial para o Desenvolvimento de Canchungo-Pelundo	GRDR – Migration-Citoyenneté-Développement	RDN
CNCR – Conselho Nacional de Concertação e Cooperação Rural	Grupo de Mandjuandade Pataca de Norte de Cacheu	Rede das Mulheres Titina Sila de São Domingos
	IBAP / Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu (PNTC)	Rede Juvenil de Ação Climática
	INEP – Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa	SOGIBA - Solidariedade com a Guiné-Bissau
		SWISSAID
		TINIGUENA
		TV Babok Service
		Universidade Reino de Bassarel
		Voz dos Tarrafes de Cacheu
		Wetlands International

Table des matières

Avant-propos	3
À propos de ce Programme	4
Membres de la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC	5
Résumé exécutif	7
1. Pourquoi Jeta-Pecixe-Cacheu est important	8
Un paysage d'importance écologique mondiale.....	8
Un paysage vivant, culturel et productif	8
Pressions croissantes	9
2. S'appuyer sur une base solide.....	9
3. Une vision commune pour 2045.....	11
4. Théorie du changement.....	11
5. Objectifs Spécifiques du Programme	12
6. Une approche progressive à l'horizon 2045.....	13
Principes de mise en œuvre.....	13
7. Approche du Programme et Composantes.....	14
Composante 1. Gouvernance, politiques et gestion adaptative	14
Composante 2. Communication, éducation environnementale et leadership local	15
Composante 3. Conservation et restauration de la nature	17
Composante 4. Moyens de subsistance durables et résilience communautaire	18
Composante 5. Finance et investissement durables.....	20
8. Gouvernance et mise en œuvre du Programme.....	22
La Plateforme des parties prenantes du paysage JPC.....	22
Ancrage institutionnel et Réserve de biosphère	22
Mise en œuvre répartie	23
Rôles indicatifs des acteurs du paysage.....	23
9. Suivi, apprentissage et révision du Programme	24
10. Financement et mobilisation des ressources	25
11. Alignement avec les priorités nationales et internationales	25
12. Appel au partenariat	27

Résumé exécutif

Le paysage de Jeta-Pecixe-Cacheu (JPC) est l'un des paysages côtiers et estuariens les plus importants d'Afrique de l'Ouest et un pilier du patrimoine naturel et culturel de la Guinée-Bissau. S'étendant sur 446 731 hectares, il englobe de vastes mangroves, estuaires, vasières, herbiers marins, forêts, savanes et espaces productifs. Environ 245 000 personnes vivent dans l'ensemble du paysage et dépendent de ses ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance. Le JPC abrite également une biodiversité d'importance mondiale, notamment des oiseaux d'eau migrateurs, le lamantin d'Afrique de l'Ouest et le dauphin à bosse de l'Atlantique.

Ces valeurs écologiques, sociales et culturelles font face à des pressions croissantes liées à l'utilisation non durable des ressources, à la modification des habitats et de l'occupation des sols, au changement climatique et au développement. Une planification fragmentée, des capacités inégales et une dépendance à l'égard de financements de projets à court terme limitent en outre la capacité des initiatives individuelles à produire un impact durable à l'échelle du paysage.

Le JPC dispose néanmoins d'une base solide d'expérience en matière de conservation et de développement durable, d'aires protégées et de gestion communautaire, d'organisations locales actives, ainsi que d'institutions et de partenaires engagés. La Plateforme des parties prenantes du paysage JPC constitue une base pour une coordination renforcée, tandis que le processus en cours de reconnaissance en tant que Réserve de biosphère de l'UNESCO crée une occasion importante de renforcer davantage une approche paysagère intégrée.

Le Programme de développement du paysage de Jeta-Pecixe-Cacheu 2026-2045 s'appuie sur ces fondations, en offrant un cadre commun permettant de relier les efforts existants, de combler les lacunes critiques et d'orienter les actions et investissements futurs. La mise en œuvre sera répartie entre les acteurs du paysage selon leurs mandats, capacités et ressources, la Plateforme du paysage JPC appuyant la coordination collective, l'apprentissage et l'alignement.

Le Programme est guidé par une vision commune du JPC en tant que paysage dynamique, résilient et inclusif, où communautés et nature prospèrent en harmonie. Il contribue à cette vision à travers trois Objectifs Spécifiques interconnectés :

- **Écosystèmes et biodiversité en bonne santé** : les écosystèmes et la biodiversité du JPC sont en bonne santé, connectés et maintenus face à un climat changeant.
- **Communautés prospères et développement durable** : les communautés bénéficient d'un bien-être et d'opportunités accrus grâce à des moyens de subsistance durables et à un développement qui préserve les ressources naturelles du paysage.
- **Un paysage géré durablement et collectivement** : le patrimoine naturel et culturel du JPC est préservé à travers les générations grâce à une forte appropriation locale, une gestion collective, des institutions et des partenariats efficaces, ainsi que des ressources durables

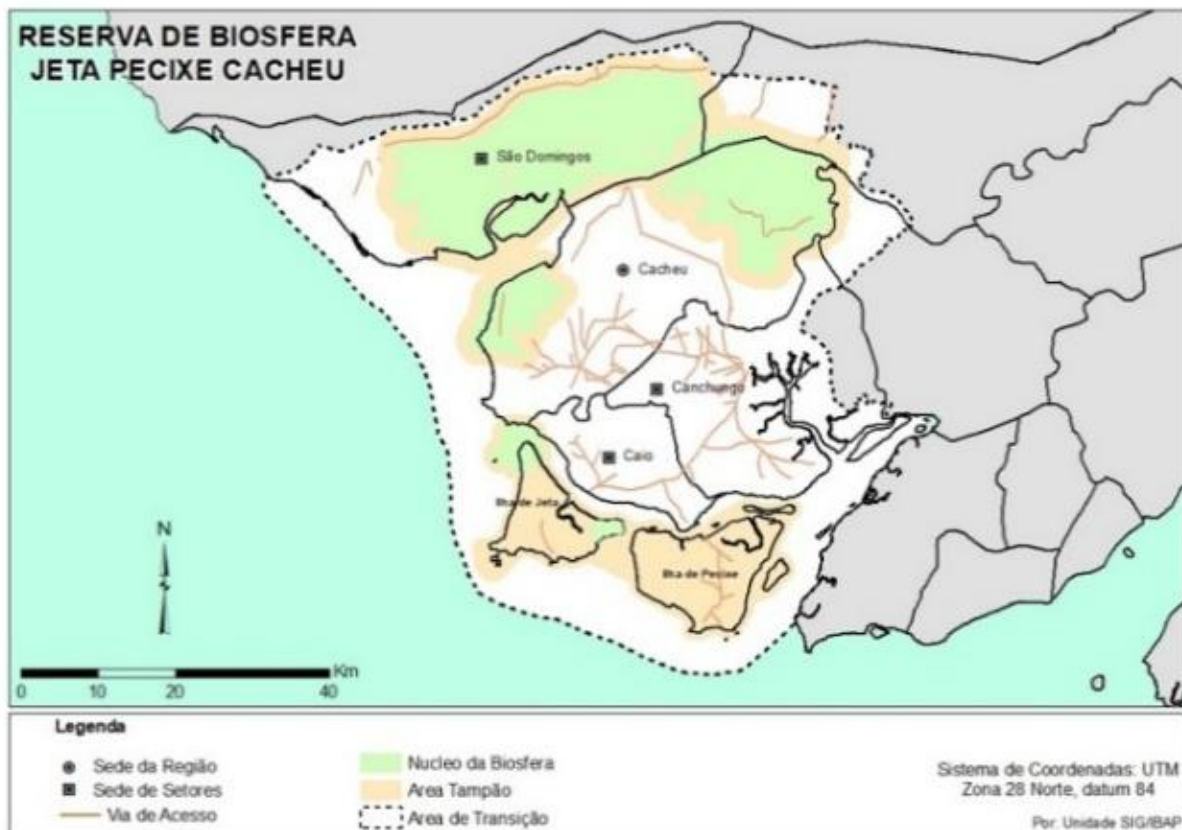
L'action est organisée à travers cinq Composantes se renforçant mutuellement :

1. Gouvernance, politiques et gestion adaptative
2. Communication, éducation environnementale et leadership local
3. Conservation et restauration de la nature
4. Moyens de subsistance durables et résilience communautaire
5. Finance et investissement durables

La mise en œuvre sera progressive et adaptative : de 2026 à 2030, consolidation et démonstration ; de 2031 à 2035, mise à l'échelle et institutionnalisation des approches réussies ; et de 2036 à 2045, pérennisation et adaptation des acquis. Les jalons détaillés de la Phase 1 définis pour chaque Composante fournissent le cadre initial pour la mise en œuvre, l'apprentissage et la mobilisation des ressources.

1. Pourquoi Jeta-Pecixe-Cacheu est important

Le paysage de Jeta-Pecixe-Cacheu (JPC) couvre environ 446 731 hectares dans le nord de la Guinée-Bissau, s'étendant sur la région de Cacheu et les systèmes estuariens des fleuves Cacheu et Mansoa. Il s'agit de l'un des paysages côtiers et estuariens les plus importants d'Afrique de l'Ouest, combinant de vastes mangroves avec des estuaires, des îles, des vasières, des herbiers marins, des forêts, des palmeraies, des savanes, des zones humides d'eau douce et des espaces agricoles productifs.



Un paysage d'importance écologique mondiale

Le JPC abrite une biodiversité exceptionnelle et offre un habitat essentiel aux oiseaux d'eau migrateurs et aux espèces menacées, notamment le lamantin d'Afrique de l'Ouest et le dauphin à bosse de l'Atlantique. Ses écosystèmes côtiers et terrestres interconnectés soutiennent la pêche, stockent le carbone, protègent les côtes, régulent l'eau et la salinité, et soutiennent les processus écologiques dont dépendent les communautés et les activités économiques.

La valeur écologique du paysage dépasse le cadre des aires protégées prises individuellement. Le Parc naturel des mangroves du fleuve Cacheu (PNTC) constitue un ancrage important pour la conservation, mais de nombreux habitats, espèces et connexions écologiquement importants se trouvent dans l'ensemble du paysage. Le maintien de cette connectivité est essentiel pour préserver la biodiversité et la résilience du JPC face à un climat changeant.

Un paysage vivant, culturel et productif

Environ 245 000 personnes vivent dans l'ensemble du paysage. La pêche, la riziculture, la culture de l'anacarde, les produits du palmier, le maraîchage, les ressources forestières et d'autres activités basées

sur la nature soutiennent les moyens de subsistance locaux et la sécurité alimentaire. Les communautés, notamment Manjaco, Mancanha, Pepel et Felupe, entretiennent des liens forts avec la terre, l'eau et les ressources naturelles à travers les savoirs traditionnels, la gestion coutumière, les sites sacrés et les pratiques culturelles.

Le JPC n'est donc pas simplement un paysage de conservation. Son avenir dépend du maintien des systèmes naturels qui soutiennent les populations, tout en créant des opportunités de moyens de subsistance durables, d'entrepreneuriat et d'amélioration de la résilience et des conditions de vie.

Pressions croissantes

Ces valeurs sont de plus en plus affectées par des pressions qui interagissent entre elles. La pêche et l'exploitation forestière non durables, la conversion des habitats et l'évolution de l'occupation des sols, l'expansion de la culture de l'anacarde, les pressions sur le foncier et le régime des ressources, l'évolution démographique et les intérêts émergents liés aux infrastructures et aux industries extractives se conjuguent au changement climatique, à la salinisation et à une pluviométrie de plus en plus variable.

Ces pressions s'appuient sur des défis plus larges, notamment une planification fragmentée, une capacité d'application et une capacité institutionnelle limitées, des lacunes en matière de connaissances et de coordination, ainsi qu'une dépendance à l'égard de financements de projets à court terme. Il est donc peu probable que le traitement isolé de pressions individuelles produise des résultats durables.

2. S'appuyer sur une base solide

Le JPC ne part pas de zéro. Depuis plusieurs décennies, les communautés locales et les autorités traditionnelles, les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile, les institutions de recherche ainsi que les partenaires au développement ont développé et capitalisé une expérience significative dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de la gestion communautaire des ressources naturelles, de la restauration des mangroves, du développement de moyens de subsistance durables et d'éducation environnementale. Cette expérience constitue un socle solide sur lequel le JPC peut s'appuyer pour renforcer et accélérer ses interventions.

Aujourd'hui, le paysage bénéficie d'aires protégées et de dispositifs de gestion communautaire, d'organisations locales actives et de systèmes de gouvernance traditionnelle, d'une expérience en matière de restauration, de connaissances scientifiques et techniques, ainsi que de mécanismes nationaux tels que la plateforme PLANTA et la Fondation BioGuiné. Plus récemment, la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC a créé un espace propice à une coordination renforcée entre les institutions et les secteurs, tandis que le processus en cours de création de la Réserve de biosphère offre une occasion de mieux ancrer une approche paysagère intégrée.

Le défi ne consiste donc pas à se substituer aux initiatives existantes, mais à les fédérer, les renforcer et en accroître l'impact. Le Programme constitue un cadre commun permettant de mieux aligner les initiatives en cours et à venir, de répondre aux lacunes critiques, de favoriser les synergies entre les acteurs et de mobiliser durablement l'action collective et les investissements autour d'une vision commune à long terme.

Domaine	Acquis	Priorités de renforcement
Gouvernance et connaissances	Institutions publiques et traditionnelles ; IBAP et aires protégées ; gouvernance communautaire ; Plateforme JPC ; recherche et suivi existants	Coordination et participation renforcées ; planification et mise en œuvre des politiques plus cohérentes ; combler les lacunes de connaissances prioritaires et renforcer la gestion adaptative.
Populations et gestion responsable	Organisations communautaires ; groupes de femmes et de jeunes ; savoirs traditionnels ; éducation environnementale et engagement communautaire	Leadership local et capacités renforcés ; éducation environnementale ; échange de connaissances ; transmission des savoirs culturels et traditionnels.
Écosystèmes et biodiversité	Zones protégées et gérées par les communautés ; gestion des forêts communautaires ; expérience en conservation et restauration des mangroves ; initiatives de biodiversité.	Gestion et connectivité renforcées ; actions en faveur des espèces et habitats menacés ; restauration là où nécessaire ; suivi et capacités techniques améliorés
Moyens de subsistance et résilience	Pêche, riz, produits du palmier, maraîchage et autres moyens de subsistance liés aux ressources naturelles ; organisations de producteurs et communautaires	Moyens de subsistance plus durables et résilients, y compris l'écotourisme ; entrepreneuriat et valorisation ; conditions favorables et accès aux marchés et services améliorés.
Finance et investissement	Programmes publics et de développement ; partenariats avec les bailleurs ; BioGuiné ; opportunités émergentes de finance climatique et nature	Finance mieux alignée et plus accessible ; portefeuille renforcé d'initiatives finançables et investissables ; finance du paysage diversifiée et durable

3. Une vision commune pour 2045

Le Programme s'appuie sur la vision adoptée au sein de la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC :

D'ici 2045, Jeta-Pecixe-Cacheu est un paysage dynamique, résilient et inclusif où communautés et nature prospèrent en harmonie, soutenu par une gestion participative et durable des ressources naturelles et reconnu comme Réserve de biosphère de l'UNESCO.



4. Théorie du changement

La réalisation de la vision à l'horizon 2045 nécessite une action portant sur plusieurs conditions interconnectées.

Si les acteurs du paysage se coordonnent autour de priorités communes ; si les communautés disposent des capacités et des opportunités nécessaires pour participer et prendre l'initiative ; si les écosystèmes et la biodiversité sont efficacement conservés, gérés et restaurés ; si les moyens de subsistance durables, l'entrepreneuriat et la résilience sont renforcés ; et si un financement durable est mobilisé, alors le JPC pourra obtenir des améliorations durables pour les populations et la nature grâce à une gestion collective renforcée du paysage.



© Wetlands International

Ces conditions sont traitées à travers les cinq Composantes du Programme et contribuent ensemble à trois Objectifs Spécifiques à long terme.

5. Objectifs Spécifiques du Programme

Objectif Spécifique 1 - Écosystèmes et biodiversité en bonne santé : *les écosystèmes et la biodiversité du JPC sont en bonne santé et préservés, avec une forte connectivité écologique soutenant les fonctions et services écologiques dont dépendent les populations et la nature face à un climat changeant.*

Objectif Spécifique 2 - Communautés prospères et développement durable : *Les communautés du JPC bénéficient d'un bien-être et d'opportunités accrues, soutenus par des moyens de subsistance durables, l'entrepreneuriat local et un développement qui renforce la résilience tout en préservant les ressources naturelles du paysage.*

Objectif Spécifique 3 - Un paysage géré durablement et collectivement : *Le patrimoine naturel et culturel, les valeurs et l'identité du JPC sont reconnus, préservés et transmis à travers les générations, soutenus par une forte appropriation locale, une gestion collective, des institutions et des partenariats efficaces, ainsi qu'un engagement et des ressources durables pour la gestion à long terme du paysage.*

6. Une approche progressive à l'horizon 2045

Le Programme fournit une orientation à long terme jusqu'en 2045, tout en permettant aux priorités et aux approches d'évoluer à mesure que les conditions, les connaissances et les opportunités changent. La mise en œuvre est organisée en trois phases, chacune s'appuyant sur les acquis et les enseignements de la précédente.

Phase 1 : 2026-2030 | Consolider et démontrer

La première phase vise à renforcer les fondations d'une action paysagère coordonnée tout en produisant et démontrant des résultats concrets. Cela comprend le renforcement de la gouvernance et de la coordination, le traitement des lacunes prioritaires en matière de connaissances et de capacités, l'avancement des actions dans les cinq Composantes, ainsi que le développement des partenariats, du portefeuille de projets et des mécanismes de financement nécessaires pour soutenir la mise en œuvre et la mise à l'échelle future. Les jalons 2030 définis pour chaque Composante constituent les principaux points de référence pour évaluer les progrès durant cette phase.

Phase 2 : 2031-2035 | Mettre à l'échelle et institutionnaliser

La deuxième phase permettra de développer les approches ayant démontré leur valeur afin de les ancrer plus fermement dans les institutions, les politiques, la planification et les pratiques locales. Les initiatives et approches de financement réussies pourront être étendues, tandis que l'appropriation locale et les capacités institutionnelles seront progressivement renforcées.

Phase 3 : 2036-2045 | Pérenniser et adapter

La phase finale sera consacrée à la pérennisation des acquis écologiques, sociaux et institutionnels, soutenue par une gestion locale forte, des institutions durables et un financement diversifié à long terme. La gestion continuera de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, sociales et économiques ainsi qu'aux enseignements tirés de la mise en œuvre.

Principes de mise en œuvre

Tout au long des trois phases, la mise en œuvre sera guidée par six principes :

- **Une approche paysagère et intégrée** : relier les écosystèmes, les communautés, les secteurs et les institutions à l'échelle de l'ensemble du paysage JPC.
- **Une approche locale et inclusive** : renforcer le leadership et la participation significative des communautés locales, des autorités traditionnelles, des femmes et des jeunes.
- **S'appuyer sur l'existant** : renforcer et relier les institutions, initiatives, connaissances et capacités existantes plutôt que de créer des structures parallèles inutiles.
- **Une approche équitable et fondée sur les droits** : reconnaître les droits, les responsabilités et les différents intérêts liés à l'accès et à la gestion des terres et des ressources naturelles.
- **Une approche fondée sur les données probantes et adaptative** : utiliser les connaissances, le suivi et l'apprentissage pour orienter les décisions et ajuster les approches au fil du temps.
- **Conçue pour un impact durable** : renforcer les institutions, les capacités, les partenariats et le financement nécessaires pour pérenniser les résultats au-delà des projets individuels.

7. Approche du Programme et Composantes

Le Programme traduit la vision commune et les Objectifs Spécifiques en actions à travers **cinq Composantes se renforçant mutuellement**. Ensemble, elles traitent les conditions de gouvernance, sociales, écologiques, économiques et financières nécessaires à une transformation paysagère à long terme.

Chaque Composante définit un **Résultat**, un nombre restreint d'**Axes de travail**, ainsi que des **jalons de la Phase 1 à l'horizon 2030**. Ceux-ci constituent un cadre commun pour développer et aligner les projets, les investissements et d'autres contributions, plutôt que de prescrire un ensemble fixe d'activités pour toute la période allant jusqu'en 2045.

Composante 1. Gouvernance, politiques et gestion adaptative

Résultat 1 : *Des mécanismes efficaces et inclusifs pour la coordination paysagère, les politiques et la planification, ainsi qu'une gestion adaptative fondée sur les connaissances, sont renforcés et opérationnels.*

Cette Composante renforce les fondations institutionnelles et de connaissances nécessaires à une action paysagère collective. Elle relie la coordination et la participation aux politiques et à la planification, tout en améliorant la manière dont les connaissances et le suivi éclairent les décisions et l'adaptation.



Axes de travail

1.1 Coordination paysagère et gouvernance collective

Renforcer la Plateforme du paysage JPC et d'autres mécanismes de gouvernance et de coordination paysagères inclusives, permettant au gouvernement, aux communautés locales et autorités traditionnelles, à la société civile et à d'autres acteurs d'identifier conjointement les priorités, de coordonner les initiatives et les investissements, de partager les enseignements et de contribuer aux décisions affectant le paysage. Renforcer les liens entre les processus de gouvernance communautaire, sectoriel, régional et national afin de soutenir une action plus cohérente à l'échelle du JPC.

1.2 Politiques, planification et gouvernance de la Réserve de biosphère

Renforcer les politiques, plans et dispositifs de gouvernance pour une gestion paysagère coordonnée, et intégrer les priorités communes dans la planification territoriale et sectorielle et les processus décisionnels pertinents. Cela comprend le traitement des questions de tenure foncière et de gouvernance des ressources, la mise en relation de la planification terrestre et marine, ainsi que le soutien à la gouvernance et à la gestion des aires protégées et de la Réserve de biosphère.

1.3 Connaissances, suivi, apprentissage et gestion adaptative

Renforcer la production, le partage et l'utilisation des connaissances pour la planification et la gestion paysagères, en s'appuyant sur les connaissances et le suivi existants tout en comblant les lacunes critiques grâce à des études, évaluations, cartographies et recherches ciblées. Relier les efforts de suivi lorsque cela est utile et rassembler les données et l'expérience pour évaluer les progrès, soutenir l'apprentissage collectif et adapter les priorités et la gestion au fil du temps.

Jalons de la Phase 1 (2030)

- La Plateforme du paysage JPC fonctionne comme un mécanisme inclusif et reconnu de coordination, de définition des priorités, d'apprentissage et de révision.
- Les priorités paysagères communes sont de plus en plus prises en compte dans les politiques, la planification, la gestion des aires protégées et les dispositifs de la Réserve de biosphère pertinents.
- Les communautés locales, les autorités traditionnelles, les femmes et les jeunes participent plus efficacement à la gouvernance et à la prise de décision paysagères, et exercent une plus grande influence sur celles-ci.
- Les lacunes en matière de connaissances prioritaires sont progressivement comblées grâce à des études, évaluations, cartographies et recherches ciblées.
- Les connaissances et le suivi en cours sont mieux reliés, partagés et utilisés pour soutenir l'apprentissage et la gestion adaptative.

Composante 2. Communication, éducation environnementale et leadership local

Résultat 2 : L'éducation environnementale, la communication, le leadership local et les mécanismes de partage des connaissances sont renforcés afin de soutenir une participation informée, une appropriation locale et une gestion collective responsable du paysage JPC.

Cette Composante renforce la sensibilisation, les capacités, le leadership et l'échange de connaissances nécessaires pour que les populations participent activement et s'approprient davantage la gestion

responsable du JPC. Elle met un accent particulier sur les communautés, les autorités traditionnelles, les femmes et les jeunes, tout en renforçant les liens et l'apprentissage à l'échelle du paysage.

Axes de travail

2.1 Éducation environnementale et engagement des jeunes

Renforcer l'éducation environnementale et l'apprentissage pratique dans les écoles et les communautés, en aidant les enfants et les jeunes à comprendre les valeurs, les défis et l'avenir du paysage JPC et à s'impliquer activement dans sa gestion responsable. S'appuyer sur les approches existantes et les développer, notamment les clubs scolaires environnementaux, et renforcer les liens entre les écoles, les communautés et les initiatives locales de conservation.



2.2 Leadership local, renforcement des capacités et apprentissage entre pairs

Renforcer et/ou développer les capacités et le leadership des communautés, des autorités traditionnelles, des femmes, des jeunes et des organisations locales afin qu'ils participent aux initiatives et à la prise de décision paysagères et mènent des actions locales. Soutenir l'apprentissage entre pairs, les échanges et l'apprentissage pratique entre communautés et organisations afin de diffuser l'expérience et les approches réussies à l'échelle du paysage.

2.3 Savoirs traditionnels, patrimoine culturel et identité paysagère

Soutenir la reconnaissance, la documentation et la transmission des savoirs traditionnels et locaux, des pratiques culturelles et du patrimoine associés aux écosystèmes et aux ressources naturelles du JPC. Renforcer les possibilités de partage des connaissances entre les générations et leur contribution à la gestion responsable, à l'identité paysagère et à la gestion.

2.4 Communication, sensibilisation et visibilité du paysage

Renforcer la communication et la sensibilisation aux valeurs écologiques, culturelles et socio-économiques du JPC, aux pressions auxquelles il fait face et aux actions nécessaires pour les préserver. Améliorer la communication entre les acteurs du paysage et rendre les connaissances et l'expérience plus accessibles aux communautés et aux décideurs, tout en accroissant la visibilité du JPC, de ses initiatives et de ses réalisations aux niveaux national et international.

Jalons de la Phase 1 (2030)

- Les opportunités d'éducation environnementale et de gestion responsable pratique sont renforcées dans les écoles et communautés prioritaires
- Les communautés, les autorités traditionnelles, les femmes et les jeunes disposent de capacités et d'opportunités accrues pour participer aux actions paysagères et les mener.
- Des mécanismes d'apprentissage entre pairs et d'échange relient les communautés, les organisations et les expériences à l'échelle du paysage.
- Les savoirs traditionnels et locaux ainsi que le patrimoine culturel sont de plus en plus reconnus, partagés et transmis entre les générations.
- La communication et la sensibilisation aux valeurs, défis et priorités communes du JPC sont renforcées, au sein du paysage comme au-delà.

Composante 3. Conservation et restauration de la nature

Résultat 3 : *Les écosystèmes et la biodiversité prioritaires sont efficacement conservés et gérés durablement, les espèces menacées et leurs habitats sont mieux protégés, et les écosystèmes dégradés sont restaurés, avec l'appui de capacités techniques renforcées.*

Cette Composante se concentre sur la conservation des écosystèmes, de la biodiversité et des espèces menacées du JPC, le maintien de la connectivité écologique et la restauration des écosystèmes dégradés. Elle s'appuie sur les aires protégées existantes, la gestion communautaire et l'expérience en matière de conservation et de restauration, tout en renforçant les capacités nécessaires à une action efficace à l'échelle du paysage.

Axes de travail

3.1 Conservation des écosystèmes et gestion durable Renforcer la conservation et la gestion durable des écosystèmes prioritaires, au sein et au-delà des aires protégées, notamment les mangroves, les forêts, les estuaires, les vasières, les herbiers marins et autres zones humides. Soutenir les approches de gestion communautaire et d'autres approches localement adaptées, renforcer la connectivité écologique et traiter les pressions prioritaires sur les habitats et les ressources naturelles.

Renforcer les connaissances, le suivi et les actions de conservation ciblées pour les espèces menacées et prioritaires et leurs habitats, notamment les oiseaux d'eau migrateurs et les espèces aquatiques et côtières. Combler les lacunes critiques de connaissances et renforcer la collaboration entre les communautés, les gestionnaires d'aires protégées, les chercheurs et d'autres acteurs afin d'éclairer et de mettre en œuvre les actions de conservation.

Restaurer les écosystèmes dégradés là où cela est nécessaire et réalisable, en privilégiant les approches qui traitent les causes de la dégradation et permettent le rétablissement écologique. S'appuyer sur l'expérience du JPC en matière de restauration écologique des mangroves et développer, tester et mettre à l'échelle des approches adaptées pour d'autres écosystèmes dégradés.

Renforcer les capacités techniques des communautés, des praticiens, des institutions et des organisations locales pour planifier, mettre en œuvre et suivre la conservation et la restauration. Renforcer le suivi écologique et de la biodiversité ainsi que l'apprentissage pratique, afin que l'expérience acquise éclaire les actions futures et que les approches réussies puissent être reproduites et mises à l'échelle.

Jalons de la Phase 1 (2030)

- Les écosystèmes, la biodiversité, les espèces, les habitats et les connexions écologiques prioritaires sont de mieux en mieux compris et pris en compte dans la conservation et la gestion paysagères.
- La conservation et la gestion durable sont renforcées dans les écosystèmes et zones prioritaires, au sein et au-delà des aires protégées.
- Le suivi et les actions de conservation ciblées en faveur des espèces et habitats menacés et prioritaires sont renforcés.
- La restauration écologique est en cours dans les zones dégradées prioritaires, mettant à l'échelle des approches éprouvées de restauration des mangroves et développant des approches adaptées pour d'autres écosystèmes.
- Les capacités techniques en matière de conservation de la nature, de restauration et de suivi sont renforcées.



Composante 4. Moyens de subsistance durables et résilience communautaire

Résultat 4 : Les moyens de subsistance durables et l'entrepreneuriat local sont renforcés, et les conditions favorables prioritaires à la résilience communautaire sont améliorées.

Cette Composante aide les communautés à renforcer les moyens de subsistance existants, à développer de nouvelles opportunités économiques et à traiter les contraintes pratiques qui affectent leur résilience. Elle combine des systèmes de subsistance plus durables et viables avec l'entrepreneuriat et un meilleur accès à des services et infrastructures sélectionnés, tout en veillant à ce que le développement économique reste compatible avec les ressources naturelles et les valeurs du paysage.

Axes de travail

4.1 Moyens de subsistance durables et chaînes de valeur

Renforcer la durabilité, la productivité et la résilience des moyens de subsistance et des chaînes de valeur existants, notamment la pêche, la riziculture, le maraîchage, les produits du palmier et d'autres activités localement importantes. Soutenir l'amélioration des pratiques, l'organisation, la valorisation et l'accès aux marchés, tout en réduisant les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles.

4.2 Entrepreneuriat et développement des entreprises

Soutenir les entrepreneurs locaux, les organisations de producteurs et les petites entreprises afin qu'ils développent des opportunités économiques viables et durables, à travers des compétences commerciales et professionnelles, du mentorat, des mécanismes d'épargne et de financement, des connexions aux marchés et le développement d'entreprises. Promouvoir les opportunités pour les femmes et les jeunes et explorer les secteurs présentant un potentiel de croissance durable, notamment l'écotourisme et le tourisme culturel. Les partenariats avec les institutions éducatives,



commerciales et techniques peuvent apporter au paysage des compétences, des idées et un mentorat supplémentaires, tout en contribuant à inspirer et à soutenir une nouvelle génération d'entrepreneurs locaux.

4.3 Résilience communautaire

Soutenir l'amélioration des services prioritaires et des infrastructures à petite échelle qui contribuent directement à des moyens de subsistance résilients, à la qualité environnementale et aux conditions de vie, notamment l'eau et l'assainissement, l'énergie renouvelable, la gestion des déchets, les transports et la connectivité. Travailler avec les institutions publiques responsables et d'autres partenaires pour traiter ces contraintes plutôt que de créer des systèmes parallèles de prestation de services.

Jalons de la Phase 1 (2030)

- Les pratiques durables, la valorisation et les opportunités de marché sont renforcées dans les moyens de subsistance et chaînes de valeur prioritaires.
- Un portefeuille croissant d'entreprises locales et de modèles économiques viables est développé et soutenu, y compris des opportunités liées aux atouts naturels et culturels du JPC.
- Les femmes et les jeunes ont un accès accru aux opportunités d'entrepreneuriat, aux compétences, au mentorat et au financement, notamment à travers des groupes d'épargne et de crédit, de petites subventions et d'autres mécanismes accessibles.
- Les initiatives prometteuses en matière de moyens de subsistance et d'entreprises progressent vers des modèles viables capables d'accéder aux marchés et, le cas échéant, à un financement et à des investissements à plus grande échelle.
- Les conditions favorables prioritaires à la résilience communautaire sont progressivement améliorées grâce à des interventions et des partenariats ciblés dans des domaines tels que l'eau et l'assainissement, l'énergie renouvelable, la gestion des déchets, les transports et la connectivité.

Composante 5. Finance et investissement durables

Résultat 5 : Une architecture de financement diversifiée est développée et renforcée pour mobiliser et canaliser un financement durable en faveur des priorités du JPC, à différentes échelles.

Cette Composante vise à faire évoluer le JPC au-delà de la dépendance à l'égard de projets individuels à court terme, vers une base de financement plus diversifiée et durable. Elle renforcera les mécanismes de canalisation du financement, développera un portefeuille d'initiatives finançables et investissables, mobilisera des ressources et des partenariats, et explorera des opportunités de financement innovantes et à plus long terme.

Axes de travail

5.1 Mécanismes de financement paysager

Renforcer et développer des mécanismes permettant de mobiliser, gérer et canaliser le financement en faveur des priorités paysagères à différentes échelles, y compris un financement accessible pour les communautés et les organisations locales. S'appuyer sur les institutions et mécanismes existants, notamment BioGuiné, et travailler avec le gouvernement, les institutions de financement et d'autres partenaires afin de déterminer les dispositifs appropriés plutôt que de créer des structures parallèles inutiles.

5.2 Développement du portefeuille et préparation à l'investissement

Développer et promouvoir un portefeuille diversifié d'initiatives finançables et investissables, allant de la conservation communautaire et des moyens de subsistance aux entreprises, à la restauration, à l'écotourisme, aux infrastructures habilitantes et aux programmes paysagers de plus grande envergure. Soutenir les initiatives prometteuses par le développement de projets, l'évaluation de faisabilité, les

modèles économiques, les garanties et autres formes d'assistance nécessaires pour accéder à des sources de financement appropriées.

5.3 Mobilisation des ressources et partenariats stratégiques

Mobiliser des ressources pour le JPC à travers un engagement coordonné avec le gouvernement et les programmes publics, les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, les fondations, les fonds pour le climat et la biodiversité, les institutions de financement du développement et les partenaires responsables du secteur privé. Positionner le JPC et les initiatives prioritaires au sein de programmes de financement nationaux, régionaux et internationaux de plus grande envergure, et développer des partenariats stratégiques susceptibles de soutenir une mise en œuvre à l'échelle.

5.4 Finance paysagère durable et innovante

Évaluer et développer des opportunités de financement à plus long terme pouvant compléter les subventions et le financement public, notamment en renforçant et en capitalisant BioGuiné, et en explorant des mécanismes tels que la finance carbone et carbone bleu, les paiements pour services écosystémiques, la finance de la biodiversité et la finance mixte. Poursuivre ces opportunités de manière sélective, sur la base de la faisabilité, de l'intégrité environnementale, de l'adéquation sociale et des bénéfices concrets pour les communautés et le paysage.

Jalons de la Phase 1 (2030)

- Des mécanismes appropriés pour mobiliser et canaliser le financement à différentes échelles sont définis et renforcés, y compris un accès amélioré pour les communautés et les organisations locales et des liens renforcés avec BioGuiné.
- Un portefeuille diversifié d'initiatives finançables et investissables est établi, renforcé et activement promu auprès de partenaires financiers potentiels.
- Un réseau plus large et mieux coordonné de partenaires publics, de bailleurs, philanthropiques, de financement du développement et responsables du secteur privé est mobilisé autour des priorités du JPC.
- Le JPC et les initiatives prioritaires sont de mieux en mieux positionnés au sein d'opportunités de financement nationales, régionales et internationales de plus grande envergure, avec de nouvelles ressources mobilisées pour la mise en œuvre.
- Les opportunités prioritaires de financement durable et innovant, y compris les options liées à BioGuiné, progressent de l'évaluation vers un développement et une mise en œuvre concrets.



8. Gouvernance et mise en œuvre du Programme

Le Programme de développement du paysage JPC est un cadre commun pour l'action collective, et non un programme mis en œuvre par une seule organisation. La mise en œuvre sera répartie entre les institutions gouvernementales, les communautés locales et autorités traditionnelles, la société civile, les organisations de recherche et techniques, les acteurs économiques, les partenaires au développement et les institutions de financement, selon leurs mandats, capacités et ressources respectifs.

La Plateforme des parties prenantes du paysage JPC

La Plateforme des parties prenantes du paysage JPC constitue le principal espace de coordination collective autour du Programme. Elle rassemble les acteurs du paysage afin d'identifier et de réviser les priorités communes, de renforcer l'alignement entre les initiatives, d'échanger des connaissances et des enseignements, et d'identifier des opportunités de collaboration et de mobilisation des ressources.

La Plateforme ne se substitue pas en matière de décisions aux institutions gouvernementales, des structures de gouvernance traditionnelles et communautaires ou d'autres acteurs. Elle constitue plutôt un mécanisme permettant de fédérer leurs contributions autour d'une orientation paysagère commune.

Ancrage institutionnel et Réserve de biosphère

La mise en œuvre du Programme restera ancrée dans les institutions et dispositifs de gouvernance existants, y compris le gouvernement national, l'IBAP, le Gouvernement régional de Cacheu et les administrations sectorielles, les structures de gouvernance traditionnelles et communautaires, ainsi que d'autres institutions concernées.

Le processus en cours de création d'une Réserve de biosphère offre une occasion de renforcer et de formaliser davantage la gouvernance paysagère intégrée. À mesure que les dispositifs de gouvernance et de gestion de la Réserve de biosphère évoluent, le Programme et la Plateforme pourront les soutenir et s'y aligner, tout en restant pertinents indépendamment du calendrier ou du résultat de la désignation formelle.

Mise en œuvre répartie

La mise en œuvre s'effectuera à travers un portefeuille d'initiatives, de projets, d'investissements et d'actions institutionnelles complémentaires contribuant aux Objectifs Spécifiques et Composantes du Programme. Certains sont déjà en cours, tandis que d'autres seront développés à mesure que les priorités, les partenariats et les ressources se dessineront.

Différents acteurs pourraient piloter ou contribuer à différentes initiatives. Le Programme fournit le cadre commun à travers lequel ces contributions peuvent être alignées, les lacunes identifiées et les progrès collectifs révisés.

Rôles indicatifs des acteurs du paysage

Acteurs du paysage	Contribution indicative
Institutions gouvernementales nationales	Politiques, réglementation, planification nationale et investissement public.
IBAP et autorités des aires protégées	Conservation de la biodiversité, suivi, gestion des aires protégées et processus de Réserve de biosphère
Autorités régionales et sectorielles	Planification territoriale et sectorielle, services publics et infrastructures
Communautés et autorités traditionnelles	Gouvernance locale, gestion responsable, gestion des ressources naturelles, connaissances et actions locales.
Organisations de femmes et de jeunes	Leadership, représentation, mobilisation, moyens de subsistance et entrepreneuriat
Société civile, ONG locales et médias	Engagement communautaire, mise en œuvre, renforcement des capacités, plaidoyer et communication.
Institutions de recherche et techniques	Recherche, suivi, appui technique, innovation et échange de connaissances
Producteurs et entreprises locales	Production durable, chaînes de valeur, développement d'entreprises, emploi et marchés
Secteur privé	Investissement responsable, marchés, services et innovation
BioGuinée et institutions de financement	Finance de la conservation et du paysage, subventions, investissement et mécanismes de financement
Partenaires du développement et internationaux	Appui technique et financier, partenariats, connaissances et mise à l'échelle

9. Suivi, apprentissage et révision du Programme

Le Programme est un cadre vivant qui évoluera à mesure que la mise en œuvre progresse, que les connaissances s'améliorent et que les conditions dans le paysage changent. Les progrès seront évalués à l'aune d'une hiérarchie de résultats simple :

Vision commune 2045 → 3 Objectifs Spécifiques du Programme → 5 Résultats des Composantes → Jalons de la Phase 1 à l'horizon 2030

Les projets et initiatives contribuant au Programme pourront établir des indicateurs, des cibles et des dispositifs de suivi plus détaillés, adaptés à leurs activités. À l'échelle du paysage, le suivi s'appuiera autant que possible sur les données, systèmes de suivi et capacités existants, plutôt que de créer des systèmes parallèles.

Les responsabilités de suivi seront réparties entre les institutions, les communautés, les projets et les partenaires produisant les informations pertinentes. À travers la Plateforme du paysage JPC, les données et l'expérience recueillies dans l'ensemble du paysage seront rassemblées périodiquement afin de réviser les progrès, d'identifier les défis et opportunités émergents, et d'adapter les priorités et approches si nécessaire.

Une révision plus large autour de 2030 évaluera les progrès par rapport aux jalons de la Phase 1 et orientera les priorités pour la Phase 2. Une nouvelle révision autour de 2035 guidera la transition vers la phase finale jusqu'en 2045.



10. Financement et mobilisation des ressources

La mise en œuvre du Programme nécessitera une mobilisation soutenue de ressources provenant de sources multiples dans la durée. Il n'est pas conçu comme un projet unique doté d'un budget fixe jusqu'en 2045, mais comme un cadre commun autour duquel les projets, programmes publics, initiatives communautaires, subventions et investissements existants et futurs pourront progressivement s'aligner.

Pour la Phase 1 (2026-2030), le Programme fixe une ambition indicative de mobilisation de ressources de 10 millions d'euros pour soutenir la mise en œuvre à l'échelle du paysage. Cela représente une ambition globale estimative de financement pour le Programme, plutôt qu'un budget géré par une seule organisation. Les ressources pourront être mobilisées et mises en œuvre à travers les institutions gouvernementales, les communautés et organisations locales, la société civile et les partenaires techniques, les mécanismes de financement et d'autres acteurs du paysage.

Différents types de financement seront adaptés à différentes priorités et échelles, notamment le financement public et gouvernemental, le financement bilatéral et multilatéral, la philanthropie, la finance climatique et pour la biodiversité, la finance de conservation et l'investissement privé responsable. Certaines priorités du Programme bénéficient déjà d'un soutien, tandis que d'autres nécessiteront de nouveaux partenariats et de nouvelles ressources.

La mobilisation des ressources sera assurée par différents acteurs du paysage selon leurs rôles et opportunités respectifs. La Plateforme du paysage JPC peut contribuer à identifier les lacunes et opportunités de financement, à relier des initiatives complémentaires et à promouvoir la collaboration autour d'opportunités de financement plus importantes.

La Composante 5 soutient ce processus en renforçant les mécanismes de financement et les partenariats, en développant un portefeuille d'initiatives finançables et investissables, et en élargissant l'accès aux sources de financement établies et émergentes.

***AMBITION DE MOBILISATION DES RESSOURCES DE LA PHASE 1 : 10 millions d'euros /
2026-2030***

***Une ambition indicative à l'échelle du paysage visant à soutenir la mise en œuvre du
Programme à travers de multiples partenaires, projets, investissements et
mécanismes de financement.***

11. Alignement avec les priorités nationales et internationales

Le Programme de développement du paysage JPC s'appuie sur les priorités nationales et internationales de la Guinée-Bissau en matière de conservation de la biodiversité, de résilience climatique, de gestion durable des ressources naturelles, d'agriculture, de pêche, d'énergie et de développement durable, et y contribue. Il fournit un cadre à l'échelle du paysage permettant de relier et de traduire en actions plus cohérentes les priorités établies dans les différents secteurs.

Ceci revêt une importance particulière pour le JPC, où des liens plus forts entre la planification régionale et sectorielle du développement, la gestion des aires protégées et l'investissement public peuvent soutenir une action paysagère plus cohérente. Le Programme peut contribuer à renforcer l'alignement entre les priorités paysagères, la planification régionale et sectorielle, la gestion des aires protégées et l'investissement public, tout en soutenant la coordination entre les institutions responsables de ces domaines.

Niveau	Alignement clé	Contribution du Programme
Guinée-Bissau et Cacheu	Priorités nationales en matière de biodiversité et de climat, y compris la SNPA/B et la CDN ; gestion des aires protégées et des ressources naturelles ; politiques agricoles, halieutiques et énergétiques ; planification régionale et sectorielle du développement de Cacheu	Relie la conservation, la résilience climatique, les moyens de subsistance et les priorités de développement à travers les secteurs, et soutient une plus grande cohérence entre la planification paysagère, des aires protégées, régionale et sectorielle
Régional	Priorités régionales de résilience côtière et d'économie bleue en Afrique de l'Ouest ; connectivité écologique avec les paysages côtiers et humides voisins	Soutient la gestion intégrée des zones côtières et humides, la pêche durable, la résilience climatique et la coopération entre paysages écologiquement connectés
International	Convention sur la diversité biologique et Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; Accord de Paris ; Convention de Ramsar ; Objectifs de développement durable ; Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO ; Alliance mondiale pour les mangroves et Mangrove Breakthrough	Traduit les engagements et ambitions internationaux en matière de biodiversité, de climat, de zones humides et de développement durable en actions à l'échelle du paysage, tout en contribuant aux efforts mondiaux visant à protéger, restaurer et gérer durablement les mangroves

Au niveau régional, le JPC s'inscrit dans un système côtier interconnecté plus large, s'étendant vers la Casamance au Sénégal, l'archipel des Bijagós et Cantanhez. La connectivité écologique et la coopération au-delà du paysage immédiat revêtent donc une importance particulière pour les espèces migratrices, la pêche et la résilience côtière. Les initiatives régionales offrent également des occasions de relier les priorités du JPC à des actions et investissements plus larges en matière de gestion côtière intégrée, de pêche durable, de développement de l'économie bleue et de résilience communautaire.

Le processus en cours visant la reconnaissance du JPC en tant que Réserve de biosphère de l'UNESCO constitue un cadre particulièrement important pour cet alignement. L'approche intégrée du Programme en matière de conservation, de développement durable, de participation, de connaissances et d'apprentissage reflète étroitement les fonctions d'une Réserve de biosphère et peut soutenir le développement et la mise en œuvre de ses futurs dispositifs de gouvernance et de gestion. Dans le même temps, la mise en œuvre du Programme ne dépend pas du calendrier ou du résultat de la désignation formelle.

L'alignement restera dynamique plutôt que figé. À mesure que les politiques et plans nationaux, régionaux et sectoriels évoluent, la Plateforme des parties prenantes du paysage JPC peut contribuer à faire en sorte que les priorités paysagères y restent reliées, tout en portant l'expérience, les besoins et les opportunités du JPC dans des processus de politique, de planification et d'investissement plus larges.

12. Appel au partenariat

La Plateforme des parties prenantes du paysage JPC a fixé une vision commune pour 2045 : **un paysage dynamique, résilient et inclusif où communautés et nature prospèrent en harmonie**. La réalisation de cette vision nécessitera une action collective et des investissements soutenus à l'échelle du paysage.

Il existe déjà une base solide sur laquelle s'appuyer. Les communautés, les institutions publiques, la société civile et d'autres partenaires ont accumulé des connaissances, une expérience et des capacités considérables. Des aires protégées et des dispositifs de gestion communautaire sont en place, des approches de conservation et de restauration ont été démontrées, et la Plateforme du paysage JPC constitue une base pour une action collective renforcée.

Le JPC offre désormais une opportunité concrète pour les partenaires souhaitant contribuer à mettre à l'échelle ces actions. Le Programme fournit un cadre commun pour les partenaires intéressés par les mangroves et la résilience côtière, la biodiversité, les moyens de subsistance durables, la finance climatique et de conservation, ainsi que l'investissement paysager à long terme. Des partenariats et investissements supplémentaires peuvent contribuer à relier et à mettre à l'échelle des approches éprouvées, à combler des lacunes critiques, à renforcer l'action menée localement et à mobiliser le financement à long terme nécessaire pour pérenniser les résultats.

Compte tenu de l'importance des mangroves pour le JPC, cela constitue également une occasion de traduire en actions, à l'échelle du paysage, les ambitions de l'Alliance mondiale pour les mangroves et de Mangrove Breakthrough, contribuant ainsi aux efforts mondiaux visant à mettre fin à la perte des mangroves, à restaurer les mangroves dégradées et à assurer leur protection et leur gestion durable à long terme.

Les partenaires existants et nouveaux sont invités à rejoindre cet effort à long terme et à contribuer à la réalisation de la vision commune pour le JPC : des écosystèmes et une biodiversité en bonne santé, des communautés prospères et résilientes, et un paysage dont le patrimoine naturel et culturel est géré collectivement pour les générations à venir.

